

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Document-synthèse pour les parents 2024-2025

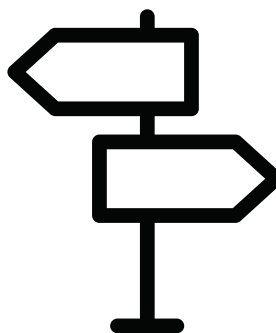


SAINTE-ANNE

1 8 6 1

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les mesures de prévention et d'intervention se composent d'actions de sensibilisation et d'éducation et peuvent donner lieu à la mise en oeuvre de mesures disciplinaires adaptées au milieu et au niveau de développement des élèves. La mise sur pied d'une stratégie de tolérance zéro et d'intervention 100 % nécessite du temps et un effort soutenu de la part de tous. Au sein de la famille Sainte-Anne, nous favorisons la sensibilisation afin d'établir un milieu de confiance où l'élève se sentira à l'aise et en sécurité.



MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE

- Le Code de vie et son engagement sur l'honneur
- Formations, conférences, ateliers de sensibilisation
- Interventions externes
- Interventions et sanctions lorsque requis
- Comité de discipline et mesures disciplinaires
- La version complète du Plan de lutte est disponible sur le Pluriportail dans la section Communauté ressources.

SIGNALEMENT

Victime, témoin, auteur.trice ou adulte doit:

- Dénoncer à un adulte de confiance
- Remplir le formulaire confidentiel
- Écrire de manière confidentielle à écoute@sainteanne.ca

TRAITEMENT DU SIGNALEMENT

- Prendre connaissance de la situation de manière confidentielle
- Prise en charge du traitement par la direction du niveau concerné ou par les ressources humaines
- Protéger et sécuriser la victime
- Rencontrer le ou les auteur.trices de l'acte et, au besoin, les témoins
- Encourager une attitude de collaboration
- Rencontrer les témoins
- Offrir un soutien et assurer un suivi
- Mettre en oeuvre les sanctions
- Obtenir une rétroaction sur la situation



NUMÉROS UTILES

Tel-jeunes

1 800 263-2266

Textos : 514 600-1002

<http://teljeunes.com>

La ligne parents

1-800-361-5085

teljeunes.com/fr/parents

Jeunesse, J'écoute

1 800 668-6868

<http://jeunessejecoute.ca>

Pour dénoncer une situation au service de police

9-1-1



PARLONS LE MÊME LANGAGE

Document-synthèse pour les parents 2024-2025



SAINTE-ANNE

1 8 6 1



Intimidation

L'intimidation est la combinaison de trois critères:

1. Répétition; c'est un acte qui est répétitif (la situation se répète 2 fois, 3 fois, 4 fois, etc.).
2. Conséquence négative pour la personne victime ; atteinte à sa réputation, à son estime personnelle, à son sentiment de sécurité et/ou à son bien-être.
3. Rapport de force inégal ; un groupe envers une personne, une personne d'autorité envers une autre personne ou une prise de pouvoir entre deux personnes.



Harcèlement

Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne.



Cyber intimidation

Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un par (ex., propagation de rumeurs, de photos gênantes et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle et/ou sur des sites de réseautage).

Insulter, injurier, ridiculiser et/ou dénigrer une personne.

Enregistrement et/ou diffusion audio et vidéo aux dépens d'une personne.

Usurpation de l'identité d'une personne.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

(Art. 9, Loi sur l'enseignement privé)



Harcèlement sexuel

Tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.



Conflit

Le conflit est une situation qui se présente une fois, il y a une différence d'opinions entre 2 personnes, il peut être réglé lorsqu'il est nommé.

Source : Stéphane Villeneuve, professeur du département de didactique de l'UQAM et expert en prévention de l'intimidation



Victime

Désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.



Témoin

Désigne toute personne ou tout groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.